

Ordre du jour n°BA

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION N° 24/90**

**ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 – 2024**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10/07/2014 portant application du décret 2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le rapport présenté par la Directrice Générale de l'EPORA (rapport de présentation et documents budgétaires pour vote et pour information),

Sur proposition du Président,

◆ Adopte les articles ci-dessous :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 74.00 ETPT
- 71 940 000 € d'Autorisations d'engagement dont :
  - 5 990 000 € personnel
  - 65 550 000 € fonctionnement
  - 400 000 € investissement
- 73 740 000 € de crédits de paiement dont :
  - 5 990 000 € personnel
  - 65 350 000 000 € fonctionnement
  - 400 000 € investissement
- 63 691 616 € de prévisions de recettes
- - 8 048 384 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 8 561 679 € de variation de trésorerie
- + 15 081 890 € de résultat patrimonial bénéficiaire
- + 15 951 890 € de capacité d'autofinancement
- + 15 690 449 € de variation de fonds de roulement (apport)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

✦ Autorise la Directrice Générale à utiliser les crédits non utilisés sur l'enveloppe Personnel pour abonder les autres enveloppes en cas de besoin, après avis du Contrôleur Budgétaire. Dans ce cas, un budget rectificatif est présenté lors du CA qui suit les mouvements de crédits dans la limite de 500 000 €.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :  
**VERCHERE Patrice**  
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

9/10/2024

Signé par :  
**Sylvain PELLETERET**  
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET